

Préfecture de l'Ain

**Direction du développement économique
et des mutations territoriales**

Pôle action économique et mutations territoriales

Secrétariat de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

Fax : 04 74 32 30 07

Courriel : pref-cdac01@ain.gouv.fr

**Avis de la commission départementale
d'aménagement commercial de l'Ain relatif
à l'extension d'un magasin Carrefour Market à Belley**

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 16 septembre 2015, prises sous la présidence de Madame la secrétaire générale, représentant M. le préfet, empêché ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment ses articles 39 et 42 ;

Vu le code de commerce ;

Vu le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2015 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de l'Ain ;

Vu la demande d'avis, enregistrée sous le n° 8/2015, transmise le 31 juillet 2015 par la mairie de Belley concernant le dossier, déposé par la société d'exploitation PROVENCIA, présidée par la société PROVEDIS SA, représentée par M.ROSNOBLET, directeur général.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2015, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Ain chargée de l'examen de la demande susvisée ;

Vu le courrier du préfet de la Savoie en date du 19 août 2015

Vu le rapport d'instruction réalisé par la direction départementale des territoires;

Après qu'en ont délibéré les membres de la commission :

- Mme Angelica DA COSTA, représentant le maire de Belley
- M. René VUILLEROD, président de la communauté de communes de Bugey sud
- M. Jean-Yves HEDON, représentant le président du conseil départemental
- Mme Mireille CHARFONT-MUNET, présidente du syndicat mixte Bugey
- M. Jacques MERCIER, représentant le président du conseil régional Rhône-alpes
- M. Etienne ROBIN, représentant les maires au niveau départemental et désigné par l'AMF 01
- M. Michel PICHON, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs
- M. Grégoire MAGNIEN, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

- M. Pierre BARILLOT, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

Pour le département de la Savoie :

- M. Christian CHAPEAU, représentant le maire de Yenne
- Mme Florence FOMBONNE-ROUVIER, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

CONSIDERANT

- que ce projet limite la consommation foncière en densifiant une zone commerciale existante
- qu'il présente des possibilités d'améliorations futures des conditions d'accès pour les piétons et pour les cyclistes
- qu'il permettra d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment
- qu'il devrait permettre de répondre de manière satisfaisante aux prévisions démographiques annoncées sur le Bugey sud
- qu'ainsi ce projet paraît compatible avec les dispositions de l'article L 752.6 du code du commerce.

LA CDAC DE L'AIN A DECIDE

par 10 votes favorables :

- Mme Angelica DA COSTA
- M. René VUILLEROD
- M. Jean-Yves HEDON
- Mme Mireille CHARMONT-MUNET
- M. Jacques MERCIER
- M. Etienne ROBIN
- M. Michel PICHON
- M. Grégoire MAGNIEN
- M. Pierre BARILLOT
- Mme Florence FOMBONNE-ROUVIER

par 1 vote défavorable

- M. Christian CHAPEAU

de donner un avis favorable à la demande la société d'exploitation PROVENCIA, présidée par la société PROVENDIS SA, représentée par M.ROSNOBLET, directeur général, transmise par la mairie de Belley, pour l'extension de 1 789 m² d'un magasin « Carrefour Market » à Belley portant sa surface totale de vente à 5 289 m².

A Bourg-en-Bresse, le 21 septembre 2015

Le préfet,
président de la commission départementale
d'aménagement commercial,
Pour le préfet empêché,
La secrétaire générale

signé

Caroline GADOU